

AGIR CONTRE l'absentéisme



Edito

AGIR ENSEMBLE POUR ENDIGUER L'ABSENTÉISME

Lors de sa séance du 13 février dernier, le conseil d'administration du Cdg73 a approuvé le plan de prévention et de lutte contre l'absentéisme qui sera mis en œuvre sur une période de trois ans.

En effet, à l'instar de ce que l'on constate sur le plan national, un agent sur 10 est en arrêt de travail pour raison de santé dans les collectivités de Savoie. Ces dernières sont confrontées depuis quelques années à une tendance significative à la hausse de l'absentéisme de leurs agents. Ainsi le taux d'absentéisme en maladie ordinaire qui représente plus de 80% des arrêts de travail, connaît une progression sans précédent.

L'absentéisme représente un enjeu fort pour les collectivités. Le vieillissement de la population induit des problématiques de santé au travail, renforcées depuis

la crise sanitaire. Les collectivités sont d'autant plus concernées que la fonction publique territoriale est en moyenne plus âgée avec des filières d'emplois technique et médico-sociale, ce qui renforce les risques d'absentéisme. Ainsi les absences pour raison de santé pèsent lourd dans les budgets de fonctionnement, alors même que les collectivités ont des marges de manœuvre financières réduites en raison de la baisse des dotations financières de l'Etat. Par ailleurs, l'absentéisme génère des coûts indirects, bien supérieurs aux coûts directs, qui recouvrent notamment les coûts de remplacement et de perturbation générés dans les services. Plus les absences sont fréquentes, plus la charge de travail se répercute sur les autres agents et met en péril leur propre équilibre. Cette spirale infernale peut, à terme, engendrer un taux d'absentéisme encore plus important.

Dans ce contexte, les collectivités sont confrontées à des difficultés pour endiguer la progression de l'absentéisme : manque de ressources en interne ou de temps pour agir, manque d'outils d'analyse.

C'est pourquoi le Cdg73 se mobilise pour aider les collectivités à analyser avec précision les facteurs à l'origine de l'absentéisme afin de pouvoir activer les bons leviers d'action.

Dans ce premier numéro de la lettre d'information trimestrielle « *Agir contre l'absentéisme* », vous prendrez connaissance du plan pluriannuel validé par le conseil d'administration. Les numéros suivants permettront de vous tenir informés de l'état d'avancement du plan mis en œuvre et de partager les outils et bonnes pratiques en matière de lutte contre l'absentéisme.

Au regard des enjeux très importants de cette question, il est essentiel que les élus et les dirigeants territoriaux se mobilisent dans la durée pour limiter les absences et leurs impacts. Le Cdg73 s'engage à les accompagner dans cette démarche.

Nous sommes mobilisés pour relever ensemble le défi de l'absentéisme et savons pouvoir compter sur votre engagement.

François DUNAND
Président du CdG73

Fabrice PANNEKOUCKE
1^{er} Vice-Président du CdG73,
délégué à l'emploi public territorial



PLAN DE PRÉVENTION ET DE LUTTE

1 IDENTIFIER ET REPÉRER LES INDICATEURS D'ABSENTÉISME



Actions concrètes

Objectif

Analyser les causes de l'absentéisme et les motifs récurrents d'absence pour proposer des actions ciblées.

- Mettre en commun et suivre régulièrement les données et indicateurs
- Paramétrer le logiciel assureur (état des arrêts de travail) et élaborer un tableau de bord avec des indicateurs précis de suivi
- Mettre en place une veille des sinistres, alerter les collectivités-employeurs et les aider dans leur analyse

2 MENER DES ACTIONS GARANTISSANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL FAVORABLES ET MOTIVANTES POUR LES AGENTS



Actions concrètes

Objectif

Instaurer des conditions de travail optimales, motivantes et sécurisées au sein des collectivités.

- Réaliser un état des lieux exhaustif
- Proposer des actions de sensibilisation sur des risques spécifiques
- Adapter les actions aux particularités des CCAS et CIAS
- Mettre en oeuvre une campagne de sensibilisation aux risques professionnels et former les agents
- Former les assistants et conseillers de prévention à l'analyse des accidents de travail

3 AMÉLIORER LA GESTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES RESSOURCES HUMAINES ET RÉAGIR EN CAS DE DÉRIVE D'INDICATEURS



Actions concrètes

Objectif

Sensibiliser les dirigeants territoriaux et les services ressources humaines aux leviers d'action dont ils disposent en matière de gestion de l'absentéisme.

- Former les gestionnaires des ressources humaines pour développer leurs compétences en matière de lutte contre l'absentéisme (action mise en oeuvre en partenariat avec le CNFPT)
- Mettre à disposition des collectivités un support complet d'information sur l'absentéisme (Guide des bonnes pratiques RH)
- Organiser des rencontres et échanger avec les collectivités présentant un taux d'absentéisme structurel élevé pour leur apporter des réponses personnalisées
- Sensibiliser les élus, les dirigeants et encadrants en organisant des webinaires



CONTRE L'ABSENTÉISME 2024-2026

4 APPORTER UN APPUI AUX SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES POUR ACCOMPAGNER LES AGENTS ABSENTS OU EN DIFFICULTÉS



Actions concrètes

Objectif

Offrir un accompagnement personnalisé aux agents en situation d'absence ou en difficultés, en mettant l'accent sur le soutien psychologique et l'accompagnement social.

- Projet d'élaboration par le CdG73 d'une brochure / guide de réaccueil des agents absents ou en difficultés
- Mise à disposition d'une documentation complète sur les programmes de soutien accessibles, notamment dans le cadre du contrat groupe de couverture des risques statutaires, en mettant en évidence leur intérêt et les modalités de mobilisation de ces programmes.

5 CONTROLER LES ABSENCES ET LUTTER CONTRE LES ABUS



Actions concrètes

Objectif

Prévenir et lutter contre les abus en matière d'absentéisme au sein des collectivités affiliées au CdG73

- Assister les collectivités pour l'engagement ponctuel de procédures disciplinaires en offrant conseil et appui juridique, en vue d'assurer une gestion juste et équitable mais ferme des situations d'abus
- Étudier la mise en place par le CdG73 d'une mission de contrôle médical facultative, visant à renforcer la vérification des arrêts maladie et à prévenir des abus
- Sensibiliser les médecins agréés aux règles statutaires applicables dans la fonction publique territoriale

6 COMMUNIQUER, TÉMOIGNER ET SUIVRE LES ACTIONS



Actions concrètes

Objectif

Développer une communication transparente et interactive autour des actions engagées

- Recueillir et diffuser des témoignages de collectivités ayant mis en oeuvre de bonnes pratiques permettant ainsi un échange constructif et le partage d'outils
- Communiquer au travers d'une lettre d'information trimestrielle les informations sur les initiatives en cours, les résultats obtenus et les projets en permettant ainsi un suivi régulier des actions engagées



LES DONNÉES 2023

de l'absentéisme

Ces données issues du contrat d'assurance groupe risques statutaires Relyens/CNP concernent uniquement les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73 et les agents CNRACL, soit 265 collectivités et 5133 agents, pour l'année 2023.

Par rapport à 2022, il est intéressant de noter que :

- les agents s'arrêtent moins souvent mais **plus longtemps**,
- le taux d'absentéisme pour maladie ordinaire **est en nette augmentation**,
- les accidents du travail, dans leur fréquence, leur gravité et la proportion d'agents touchés **sont en hausse**.

Ces données chiffrées justifient les actions concrètes du plan de prévention qui sera mis à jour régulièrement afin de suivre l'évolution de l'absentéisme des collectivités et établissements publics en Savoie.

1 / 10



nombre d'agents en arrêt de travail pour raison de santé dans la FPT au niveau national¹, de même qu'en Savoie.

¹Enquête réalisée en 2022 par la société Relyens



Coût global de l'absentéisme

2000 € / agent / an

Ainsi, avec un taux d'absentéisme de 10% (taux moyen en Savoie), le coût annuel global de l'absentéisme pour une collectivité qui emploie 100 agents s'établit à :

2000 (coût/an) x 100 (nb d'agents)
= 200 000 €

30 jours

durée moyenne de l'arrêt de travail pour raison de santé



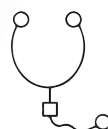
Accident de service, maladie professionnelle, accident de trajet

7,8 %

des agents ont eu un accident en 2023.

1486 jours

sont recensés chaque mois en accident du travail



Maladie ordinaire et longue durée

26 %

des jours d'arrêt en 2023 sont dus à la longue maladie.

83 %

des arrêts sont imputables à la maladie ordinaire.



En 2023, le taux d'absentéisme de la maladie ordinaire (4,8%) a augmenté de **11%** par rapport à 2022.